

**COMME PARENT,
JE M'ENGAGE À CE QUE MON JEUNE
MAINTIENNE UN ÉQUILIBRE
ENTRE SES ÉTUDES ET SON TRAVAIL.**



**Programme
Conciliation études-travail**



Statistics and facts

Why talk about school/work balance?

Because more and more students have paying jobs while still in school.

In 2008, 72% of CEGEP students worked an average of 17 hours a week at a paid job during the school year. The percentage was 69% in 2004, 34% in 1988, and 17% in 1977¹.

This growing phenomenon is also present at high school and university.

¹Roy, J. et al., 2009.

²Fortin, L. et Lessard, A., Recherche longitudinale (1996-2006) auprès des écoles secondaires de l'Estrie.

Because the school dropout rate increases according to the number of paid hours worked each week.

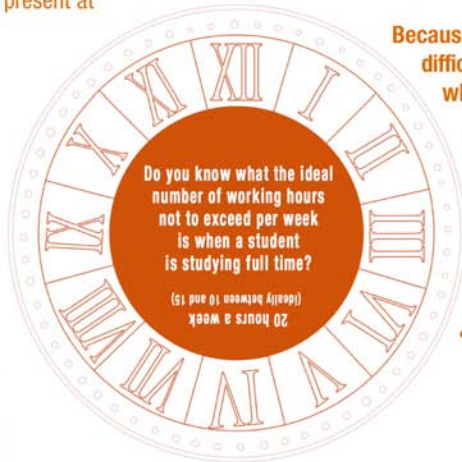
In Estrie, 1000 students per year leave school without obtaining their high school diploma.

75% of male dropouts and 44% of female dropouts have identified employment as being their motivating factor for dropping out².

Because employment is an ASSET to school perseverance and to developing various skills, except when too many hours are devoted to it per week.

Because there is a risk for your child to have difficulties in school or to abandon his studies when:

- His job keeps him from devoting the time required to complete his school work;
- His number of paid work hours increases during exam and school work periods;
- He misses classes because of work;
- He gets behind in his school work.



Des statistiques et des faits

Pourquoi parler de conciliation études-travail ?

Parce que de plus en plus d'étudiants travaillent en même temps qu'ils étudient.

En 2008, 72 % des étudiants au collégial occupaient un emploi rémunéré pendant l'année scolaire et y accordaient en moyenne 17 heures par semaine. Ils étaient 69% en 2004, 34% en 1988 et 17% en 1977¹.

Le phénomène s'accroît également aux niveaux secondaire et universitaire.

¹Roy, J. et al., 2009.

²Fortin, L. et Lessard, A., Recherche longitudinale (1996-2006) auprès des écoles secondaires de l'Estrie.

Parce que le taux de décrochage scolaire augmente selon le nombre d'heures de travail rémunéré au cours de chaque semaine.


En Estrie, 1000 élèves par année quittent l'école sans l'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires.

75% des décrocheurs garçons et 44% des décrocheurs filles ont identifié le travail comme étant une raison motivant leur choix de décrocher².

Parce que le travail est un ATOUT pour la persévérance scolaire et le développement d'aptitudes diverses, sauf quand on y consacre trop d'heures par semaine.

Parce qu'il y a un risque d'être en difficulté scolaire ou d'abandonner les études pour votre jeune lorsque:

- Son emploi l'empêche de consacrer le temps nécessaire à ses travaux scolaires ;
- Son nombre d'heures de travail rémunéré augmente alors qu'il est en période d'exams ou de remise de travaux ;
- Il s'absente de ses cours à cause de son travail ;
- Ses travaux scolaires prennent du retard.



Savez-vous quel est le nombre d'heures de travail idéal à ne pas dépasser par semaine lorsqu'un étudiant est aux études à temps complet?

20 heures par semaine
(idéalement entre 10 et 15)





Les avantages à occuper un emploi au moment des études

Pour les jeunes :

- Renforcement de l'estime de soi ;
- Développement de l'autonomie et du sens des responsabilités ;
- Développement de l'aptitude à gérer un budget personnel ;
- Acquisition de nouvelles connaissances et compétences ;
- Développement de l'employabilité.

Pour les employeurs :

- Accès à une main-d'œuvre qualifiée ;
- Disponibilité d'une main-d'œuvre à temps partiel ;
- Développement de liens significatifs avec de la future main-d'œuvre en situation de travail ;
- Satisfaction à l'égard du soutien de la réussite éducative des étudiants-employés.

Comme parents votre soutien est primordial⁴

À tort ou à raison, on a souvent l'impression que, lorsque nos jeunes grandissent, notre opinion n'a plus d'importance pour eux. Pourtant, les parents ont un rôle majeur dans la persévérance scolaire de leur jeune. Si votre jeune doit concilier ses études et un travail vous pouvez adopter des attitudes telles que :

- S'assurer que la poursuite des études est toujours sa priorité, qu'il est motivé et que son emploi ne l'empêche pas de consacrer le temps nécessaire à ses travaux scolaires ;
- Donner des conseils pour qu'il gère bien son temps et établisse ses priorités ;
- Voir à ce qu'il ne s'absente pas de ses cours ou qu'il ne prolonge pas la durée de ses études pour concilier celles-ci avec son emploi ;
- Se montrer disponible et attentif, encourager les réussites et soutenir les échecs ;
- Maintenir la communication avec lui à travers un encadrement qui valorise l'initiative, l'effort et l'autonomie ;
- Se tenir informé du nombre d'heures qu'il a travaillées, de la charge de ses travaux scolaires, des résultats scolaires obtenus, de l'attitude de l'employeur quant à la conciliation études-travail et de son attitude en classe et au travail (signes de fatigue, absentéisme, stress, etc.).

⁴CRÉPAS, Concilier études et emploi : un risque ou un atout pour la réussite des études de son enfant, dépliant à l'attention des parents.

Pour en savoir plus

Contactez l'employeur de votre jeune
Communiquez avec la personne responsable
du Programme Conciliation études-travail
de votre territoire

Visitez le site :

www.reussiteeducativeestrie.ca

Le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE)**, comme instance de concertation régionale dédiée à la réussite éducative des jeunes, a intégré à ses projets prioritaires la thématique de la conciliation des études et du travail. Bien gérer son temps d'études et ses heures de travail rémunéré est reconnu comme un important facteur de réussite scolaire.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Qu'est ce que le Programme Conciliation études-travail?

Le Programme Conciliation études-travail fait appel à la collaboration des employeurs afin de respecter l'horaire d'études de leurs étudiants-employés. Les actions mises de l'avant permettent ainsi aux étudiants de travailler tout en maintenant des conditions favorables à leur réussite éducative. Ce programme vise également à mettre en valeur les efforts que déploient les entreprises pour aider les jeunes à réussir.

L'employeur s'engage à quoi? L'étudiant s'engage à quoi?

- À allouer aux étudiants un horaire de travail favorisant leur réussite éducative, idéalement entre 10 et 15 heures/semaine, pour un maximum de 20 heures ;
- À prévoir un horaire de travail adapté et plus particulièrement lors de la période d'examens, de travaux ou de congé ;
- À les encourager à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme.
- À aviser son employeur de son horaire de cours ;
- À informer, au moins deux semaines à l'avance, son employeur de sa période d'examens et de travaux ;
- À travailler uniquement en dehors de ses heures de cours ;
- À parler de ses difficultés de concilier ses études avec son travail soit avec ses parents ou avec un intervenant scolaire afin de prévenir les situations de crise, de stress ou d'échec.